Ville de Locronan

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL1424226TAIMP-DE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents-représentés : 12
Votants : 12

***Date de* convocation :**
19 février 2026

Le vingt quatre février de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ Adjoint, Madame Claudine KERBRAT, Adjointe, Madame Christiane BILLEBEAUD, Monsieur Ludovic KERLOCH, Madame Stéphanie MERMET, Madame Eliane BRELIVET, Madame Célia BONIZEC, Monsieur Sylvain PRÉ

Procurations : Madame Chloé VERNIOLLE a donné procuration à Madame Eliane BRELIVET , Monsieur Pierre Marc BUTTY a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur Jean-Marie PRÉ a donné procuration à Madame Célia BONIZEC

Absents : Mr Erwan PIANEZZA, Monsieur Marc PENSEC

Secrétaire de séance : Madame Célia BONIZEC

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
-SDEF : autorisation de signature de 5 conventions
-signature d'une convention avec Objectif Emploi Solidarité
-Marché de Maitrise d'œuvre de l'Eglise –Attribution
-Comptes Financiers uniques 2025 –adoption pour la Commune et l'ALSH
-Renouvellement adhésion, à l'ANETT, à l'AMF 29, à la Banque alimentaire, à la Fondation du patrimoine aux Plus beaux villages de France, aux Petites Cités de Caractère, au FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour 2026, Océade et au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
- Subvention budget ALSH
-Subvention budget CCAS
-SPR-autorisation de signature d'un avenant
-Projet nouvelle affectation des bâtiments situés au 07 rue du Four
-travaux cimetière –autorisation de signature
-avenant n) 1 terideal chantier Site exception kerguenole – nouveau devis à signer avec terideal pour prestations différées
-Affectation des résultats de l'exercice 2025 (COMMUNE ET ALSH) SOUS RESERVE ADOPTION DES CFU
-Vote des taux d'imposition pour 2026
Information sur les rémunérations des élus dans le cadre de leurs fonctions et les frais de déplacements induits
-Reprise anticipée des résultats prévisionnels et projet affectation de résultats , uniquement si CFU non adoptés (commune et Alsh)
- Vote des budgets 2026 (COMMUNE ET ALSH)
-stage de 4è –autorisation de signature d'une convention avec le Collège Saint jean baptiste à Quimper
-affaires diverses- infos diverses

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL1424226TAIMP-DE

14-2026-2402-14-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

Monsieur Le Maire informe les élus qu'en 2026, la revalorisation des bases locatives sera de 0.8 % contre 1.7% en 2025
Suite aux commissions des finances en date du 09 février 2026 puis du 13 février 2026, il est proposé de diminuer les taux de 1% pour neutraliser largement l'incidence de la revalorisation sus évoquée.

Pour rappel, voici à ce jour les taux appliqués à LOCRONAN :

-La taxe foncière (bâti) : 33.42 %
-La taxe foncière (non bâti) : 47.48 %
-La taxe d'habitation : 14.32%
-La taxe d'habitation sur logement vacant : 14.32 %

Projection état 1259, estimée:

	Base d'imposition PREVISIONNELLE non définitive à ce jour au 19/02/2026	**Taux proposés pour 2026**	**Produit attendu en 2026 Estimation au 19/02**
Taxe foncière (bâti)	1 623 895	33.09	537 347
Taxe foncière (non bâti)	32 714	47.01	15 379
Taxe habitation	281 500	14.18	39 917
THLV	15 200	14.18	2 155
TOTAL			**594 798**

Ce montant sera diminué de 51 661 (montant connu à ce jour -effet du coefficient correcteur (0.921925))

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL1424226TAIMP-DE

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Vote les taux suivants pour 2026 :

-La taxe foncière (bâti) : 33.09%
-La taxe foncière (non bâti) : 47.01%
-La taxe d'habitation : 14.18 %
-La taxe d'habitation sur logement vacant : 14.18%

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Vote taux fiscalité 2026	**12**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire, Antoine GABRIELE

